

REPUBLIQUE FRANCAISE

... VILLE HEROUVILLE SAINT-CLAIR

POSTE COMPTABLE DE ...

SERVICE PUBLIC LOCAL  
COMMUNE  
dont la population est de 3500 habitants et plus

M4

**COMPTE ADMINISTRATIF**

CHAUFFAGE URBAIN

ANNEE 2015

**SOMMAIRE**

Pages	
	<p><b>I - Informations générales</b>                      - Modalités de vote du budget</p> <p><b>II- Présentation générale du compte administratif</b>                      A1- Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser                      A2- Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres                      A3- Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres                      B1- Balance générale du budget - Dépenses                      B2- Balance générale du budget - Recettes</p> <p><b>III - Vote du compte administratif</b>                      A1- Section d'exploitation - Détail des dépenses                      A2- Section d'exploitation - Détail des recettes                      B1- Section d'investissement - Détail des dépenses                      B2- Section d'investissement - Détail des recettes                      B3- Opérations d'équipement pour vote - Détail des chapitres et articles                      B3- Opérations d'équipement pour info - Détail des chapitres et articles</p>

<b>IV - ANNEXES</b>		
	<b>A - Eléments du bilan</b>	
	A1- Etat de la dette 1.1- Détail des crédits de trésorerie 1.2- Répartition par nature de dette 1.3- Répartition des emprunts par structure de taux 1.4- Typologie de la répartition de l'encours 1.5- Détail des opérations de couverture 1.6- Autres dettes A2- Méthodes utilisées pour les amortissements A3.1- Etat des provisions et des dépréciations A3.2- Etalement des provisions A4.1- Equilibre des opérations financières - Dépenses A4.2- Equilibre des opérations financières - Recettes A5.1- Etats ventill. dépenses, recettes services eau et assainissement A5.2- Etats ventill. dép. rec. serv. assainiss. collectif, non collec. A6- Etat des charges transférées A7- Détail des opérations pour le compte de tiers A8.1- Variation du patrimoine R2313-3 - Entrées A8.2- Variation du patrimoine R2313-3 - Sorties A8.3- Opérations liées aux cessions A9.1- Variation du patrimoine L300-5 - Entrées A9.2- Variation du patrimoine L300-5 - Sorties A10- Etat des travaux en régie	
	<b>B - Engagements hors bilan</b>	
	B1.1- Etat des emprunts garantis par la régie B1.2- Calcul du ratio d'endettement B1.3- Subventions versées dans le cadre du vote du budget B1.4- Etat des contrats de crédit - bail B1.5- Etat des contrats de partenariat public - privé B1.6- Etat des autres engagements donnés B1.7- Etat des engagements reçus B2.1- Etat des autorisations de programme, crédits de paiement B2.2- Etat des autorisations d'engagement, crédits de paiement	
	<b>C - Autres éléments d'information</b>	
	C1.1- Etat du personnel C1.2- Etat du personnel de la collec. ou de l'étab. de rattach. C2- Liste des organismes avec engagements financiers pris C3- Liste des services individualisés dans un budget annexe C4- Présentation agrégée budget principal et budgets annexes	
	<b>D - Arrêté et signatures</b>	
	D - Arrêté et signatures	

## **I - INFORMATIONS GENERALES**

C - Modalités de vote du budget

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation (1).
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement (1).
  - sans les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III-B-3 (2)

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci - dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

- III - Les provisions sont (2) :
- semi - budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".  
(2) Rayer la mention inutile

## **II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

- A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget
- A2 - Présentation générale du budget- section d'exploitation
- A3 - Présentation générale du budget - section d'investissement
- B1 - Balance générale - dépenses
- B2 - Balance générale - recettes

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	a 119 613.58	g 243 341.41	123 727.83
	Section d'investissement	b 97 087.57	h 104 463.22	7 375.65

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	c (si déficit)	i 135 611.52 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	d (si déficit)	j 88 620.22 (si excédent)

= =

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		=a+b+c+d 216 701.15	=g+h+i+j 572 036.37	355 335.22

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	e	k
	Section d'investissement	f 45 808.00	l
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f 45 808.00	=k+l

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	=a+c+e 119 613.58	=g+i+k 378 952.93	259 339.35
	Section d'investissement	=b+d+f 142 895.57	=h+j+l 193 083.44	50 187.87
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f 262 509.15	=g+h+i+j+k+l 572 036.37	309 527.22

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	45 808.00	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 000.00	
2031	FRAIS D'ETUDES	35 000.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 808.00	
2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	5 808.00	
2188	AUTRES	5 000.00	

# ENGAGEMENTS REPORTES

Budget : **CHAUFFAGE URBAIN**

Exercice : 2015

Section : **INVESTISSEMENT**

GESTIONN.	FONCT.	NATURE	OPERATION	SERV	ANTENNE	ENGAGEMENT	SOLDE ENG.	ENGAGE	DEGAGE
CHAUFFAGE		2031		ENER		BA14-00003P	35 000.00	35 000.00	
						FRAIS D'ETUDES AVANT TRAVAUX SOCOTEC AGENCE DE CAEN			
CHAUFFAGE		2130		BAT		BA15014601P	5 808.00	5 808.00	
						CHAUFFERIE REFECTION ETANCHEITE SMTI			
CHAUFFAGE		2188		ENER		BA14-00506P	5 000.00	5 000.00	
						MATERIEL DE COMBUSTION SOFINTHER			
TOTAL							45 808.00	45 808.00	

arrêté à la somme de = quarante cinq mille huit cent huit euros

Hérouville, le 8 février 2016



Laurent MATA

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	42 800.00	21 673.78			21 126.22
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		42 800.00	21 673.78			21 126.22
66 67	CHARGES FINANCIERES CHARGES EXCEPTIONNELLES	109 650.00	35 356.36			74 293.64
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		152 450.00	57 030.14			95 419.86
023 042	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	136 111.52 63 350.00	62 583.44			766.56
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		199 461.52	62 583.44			136 878.08
<b>TOTAL</b>		351 911.52	119 613.58			232 297.94
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
011 75	CHARGES A CARACTERES GENERAL AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	215 500.00	238 752.53			-23 252.53
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		215 500.00	238 752.53			-23 252.53
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 868.88			-3 868.88
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		215 500.00	242 621.41			-27 121.41
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	800.00	720.00			80.00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		800.00	720.00			80.00
<b>TOTAL</b>		216 300.00	243 341.41			-27 041.41
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		135 611.52				

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35 000.00		35 000.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	245 161.52	62 754.00	10 808.00	171 599.52
23	IMMOBILISATIONS EN COURS				
	Total des opérations d'équipement				
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		280 161.52	62 754.00	45 808.00	171 599.52
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	49 000.00	33 613.57		15 386.43
<b>Total des dépenses financières</b>		49 000.00	33 613.57		15 386.43
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		329 161.52	96 367.57	45 808.00	186 985.95
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	800.00	720.00		80.00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		800.00	720.00		80.00
<b>TOTAL</b>		329 961.52	97 087.57	45 808.00	187 065.95
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
<b>Total des recettes d'équipement</b>					
106	Réserves	41 879.78	41 879.78		
<b>Total des recettes financières</b>		41 879.78	41 879.78		
4582	Total des opérations pour compte de tiers				
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		41 879.78	41 879.78		
021	Virement de la section d'exploitation	136 111.52			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	63 350.00	62 583.44		766.56
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		199 461.52	62 583.44		136 878.08
<b>TOTAL</b>		241 341.30	104 463.22		136 878.08
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		88 620.22			

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

## 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	21 673.78		21 673.78
66	CHARGES FINANCIERES	35 356.36		35 356.36
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.		62 583.44	62 583.44
	<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>	<b>57 030.14</b>	<b>62 583.44</b>	<b>119 613.58</b>

+

<b>D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1</b>	
--	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>119 613.58</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		720.00	720.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	33 613.57		33 613.57
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	62 754.00		62 754.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)			
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>96 367.57</b>	<b>720.00</b>	<b>97 087.57</b>

+

<b>D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1</b>	
---	--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>97 087.57</b>
---	------------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

## 2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	238 752.53		238 752.53
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 868.88	720.00	4 588.88
	<b>Recettes d'exploitation - Total</b>	242 621.41	720.00	243 341.41
				+
<b>R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1</b>				135 611.52
				=
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>				378 952.93
	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		62 583.44	62 583.44
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>		62 583.44	62 583.44
				+
<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1</b>				88 620.22
				+
<b>Affectation aux comptes 106</b>				41 879.78
				=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>				193 083.44

### **III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

- A1 - Section d'exploitation - détail des dépenses
- A2 - Section d'exploitation - détail des recettes
  
- B1 - Section d'investissement - détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - détail des recettes
- B3 - Détail des chapitres d'opération d'équipement

### **III - VOTE DU BUDGET**

- A1 - Section d'exploitation - détail des dépenses
- A2 - Section d'exploitation - détail des recettes

## SECTION D'EXPLOITATION

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERES GENERAL</b>	<b>42 800.00</b>	<b>21 673.78</b>			<b>21 126.22</b>
- 60 -	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS	7 500.00	5 633.36			1 866.64
6068	ACHATS NON STOCKES DE MATIERES & FOURNITURES AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	7 500.00	5 633.36			1 866.64
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS	35 300.00	16 040.42			19 259.58
6152	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS	19 300.00	16 040.42			3 259.58
6156	MAINTENANCE	15 200.00				15 200.00
617	ETUDES ET RECHERCHES	800.00				800.00
- 62 -	AUTRES SERVICES EXTERIEURS					
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=011+012+014+65</b>	<b>42 800.00</b>	<b>21 673.78</b>			<b>21 126.22</b>
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>109 650.00</b>	<b>35 356.36</b>			<b>74 293.64</b>
- 66 -	CHARGES FINANCIERES	109 650.00	35 356.36			74 293.64
66111	CHARGES D'INTERETS INTERETS COURUS NON ECHUS	36 000.00	35 771.85			228.15
66112	INTERETS COURUS NON ECHUS	-500.00	-415.49			-84.51
6681	INDEMNITE POUR REMBOURSEMENT ANTICIPE D'EMPRUNT A	74 150.00				74 150.00
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>					
- 67 -	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES (r)=(a)+66+67+68+69+022</b>	<b>152 450.00</b>	<b>57 030.14</b>			<b>95 419.86</b>

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser	Crédits annulés
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	136 111.52				136 111.52
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	63 350.00	62 583.44			766.56
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DOTAT. AMORT. ET PROV. - CHARGES EXPLOITATION DOTAT. AMORT. IMMO INCORPELLES ET CORPELLES	63 350.00	62 583.44			766.56
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>199 461.52</b>	<b>62 583.44</b>			<b>136 878.08</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>199 461.52</b>	<b>62 583.44</b>			<b>136 878.08</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>		<b>351 911.52</b>	<b>119 613.58</b>			<b>232 297.94</b>

Pour information : D 002 Déficit d'exploitation	reporté de N-1
---	----------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	8 502.97
Montant des ICNE de l'exercice N-1	8 918.46
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-415.49

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL					
- 61 -	SERVICES EXTERIEURS					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	215 500.00	238 752.53			-23 252.53
- 75 - 757	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSION.	215 500.00 215 500.00	238 752.53 238 752.53			-23 252.53 -23 252.53
<b>TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013</b>		<b>215 500.00</b>	<b>238 752.53</b>			<b>-23 252.53</b>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 868.88			-3 868.88
- 77 -	PRODUITS EXCEPTIONNELS		3 868.88			-3 868.88
7718	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS/OPERATIONS DE GEST.		3 868.88			-3 868.88
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES (r)=(a)+76+77+78</b>		<b>215 500.00</b>	<b>242 621.41</b>			<b>-27 121.41</b>

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap./Art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser	Crédits annulés
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	800.00	720.00			80.00
- 77 - 777	PRODUITS EXCEPTIONNELS QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFEREES RESULTAT	800.00 800.00	720.00 720.00			80.00 80.00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>800.00</b>	<b>720.00</b>			<b>80.00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)</b>	<b>216 300.00</b>	<b>243 341.41</b>			<b>-27 041.41</b>
--	-------------------	-------------------	--	--	-------------------

Pour information : R 002 Excédent d'exploitation	reporté de N-1	135 611.52
--	----------------	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

### **III - VOTE DU BUDGET**

- B1 - Section d'investissement - détail des dépenses
- B2 - Section d'investissement - détail des recettes
- B3 - Détail des chapitres d'opération d'équipement

## SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
<b>20</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>35 000.00</b>		<b>35 000.00</b>	
2031	FRAIS D'ETUDES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT FRAIS D'ETUDES	35 000.00		35 000.00	
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>245 161.52</b>	<b>62 754.00</b>	<b>10 808.00</b>	<b>171 599.52</b>
- 21 -	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	245 161.52	62 754.00	10 808.00	171 599.52
2138	CONSTRUCTIONS AUTRES CONSTRUCTIONS	240 161.52	62 754.00	5 808.00	171 599.52
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	5 000.00		5 000.00	
<b>23</b>	<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>				
- 23 -	IMMOBILISATIONS EN COURS				
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>280 161.52</b>	<b>62 754.00</b>	<b>45 808.00</b>	<b>171 599.52</b>
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>49 000.00</b>	<b>33 613.57</b>		<b>15 386.43</b>
- 16 -	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	49 000.00	33 613.57		15 386.43
1641	EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT EMPRUNTS EN EURO	49 000.00	33 613.57		15 386.43
<b>TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES</b>		<b>49 000.00</b>	<b>33 613.57</b>		<b>15 386.43</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>					
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>329 161.52</b>	<b>96 367.57</b>	<b>45 808.00</b>	<b>186 985.95</b>

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	800.00	720.00		80.00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	800.00	720.00		80.00
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	800.00	720.00		80.00
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT INSCRITES AU COMPTE D				
13912	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT REGIONS	800.00	720.00		80.00
	<i>Charges transférées</i>				
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>800.00</b>	<b>720.00</b>		<b>80.00</b>

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)	329 961.52	97 087.57	45 808.00	187 065.95
---	------------	-----------	-----------	------------

Pour information : D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
---	--

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
- 13 -	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
<b>TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT</b>					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	41 879.78	41 879.78		
- 10 -	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	41 879.78	41 879.78		
1068	RESERVES AUTRES RESERVES	41 879.78	41 879.78		
<b>TOTAL DES RECETTES FINANCIERES</b>		<b>41 879.78</b>	<b>41 879.78</b>		
<b>TOTAL DES RECETTES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>					
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>41 879.78</b>	<b>41 879.78</b>		

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap./Art.	Libellé	Crédits Ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
021	Virement de la section d'exploitation	136 111.52			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	63 350.00	62 583.44		766.56
- 28 -	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	63 350.00	62 583.44		766.56
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
28031	FRAIS D'ETUDE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT FRAIS D'ETUDES	3 500.00	3 446.40		53.60
	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
28138	CONSTRUCTIONS AUTRES CONSTRUCTIONS	29 050.00	28 500.00		550.00
281538	AMORT.INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTIL. AMORT AUTRES RESEAUX	30 000.00	29 923.00		77.00
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES AUTRES	800.00	714.04		85.96
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		199 461.52	62 583.44		136 878.08
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		199 461.52	62 583.44		136 878.08
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=total réelles + ordres)		241 341.30	104 463.22		136 878.08
Pour information : R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		88 620.22			

<b>III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° :

Libellé :

POUR INFORMATION

Aucune Opération Non Votée ...

## **IV - ANNEXES**

### **A1 - ELEMENTS DU BILAN**

- A1.1 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
- A1.2 - Etat de la dette - Autres dettes
- A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
- A1.4 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
- A1.5 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement
- A1.6 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
- A1.7 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
- A1.8 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
- A1.9 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>A1.1</b>

**A1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

<b>Nature</b> (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 31/12/2015	Montant des tirages 2015	Montant des remboursements 2015		Encours restant dû au 31/12/2015
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du trésor						
...						
5192 Avances de trésorerie						
...						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
<b>519 Crédits de trésorerie (Total)</b>						

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

### A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembt (6)	Profil d'amort (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>														
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>					890 849.75									
1641 Emprunts en euros (total)					890 849.75									
397-Chauffage / MPH261558	SFIL CAFFIL	01/09/2008	01/09/2008	01/10/2009	890 849.75	C	Taux fixe à 4.89 %	4.89	4.96	EUR	A	X	O	E-4
1643 Emprunts en devises (total)														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)														
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus</b>														
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>														
1671 Avances consolidées du Trésor														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux														
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)														
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs														
1678 Autres emprunts et dettes (total)														
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>														
1681 Autres emprunts (total)														
1682 Bons à moyen terme négociables														
1687 Autres dettes (total)														
<b>Total général</b>					<b>890 849.75</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A1.2</b>

### A1.2 - RÉPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/2015											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/2015	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>												
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>				687 896.13					33 613.57	35 771.85		8 502.97
1641 Emprunts en euros (total)				687 896.13					33 613.57	35 771.85		8 502.97
397-Chauffage / MPH261558	N		E-4	687 896.13	13.75	C	4.89-(5*Cap 6.5 sur Libor USD 12 M(Postfixé))	4.94	33 613.57	35 771.85		8 502.97
1643 Emprunts en devises (total)												
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)												
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>												
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>												
1671 Avances consolidées du Trésor												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux												
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)												
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs												
1678 Autres emprunts et dettes (total)												
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>												
1681 Autres emprunts (total)												
1682 Bons à moyen terme négociables												
1687 Autres dettes (total)												
<b>Total général</b>		<b>0.00</b>		<b>687 896.13</b>					<b>33 613.57</b>	<b>35 771.85</b>	<b>0.00</b>	<b>8 502.97</b>

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A1.3</b>

### A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/2015 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
<b>TOTAL (A)</b>														
Barrière simple (B)														
<b>TOTAL (B)</b>														
Option d'échange (C)														
<b>TOTAL (C)</b>														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
<b>TOTAL (D)</b>														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
397-Chauffage / MPH261558	SFIL CAFFIL	890 849.75	687 896.13	4	21.08	01/09/2008 - 01/10/2010	Taux fixe à 4.89 %	Taux fixe à 4.89 %		4.89-(5*Cap 6.5 sur Libor USD 12 M(Postfixé))	4.96	35 771.85		100.00
<b>TOTAL (E)</b>		<b>890 849.75</b>	<b>687 896.13</b>									<b>35 771.85</b>		<b>100.00</b>
Autres types de structures (F)														
<b>TOTAL (F)</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>890 849.75</b>	<b>687 896.13</b>									<b>35 771.85</b>		<b>100.00</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>A1.4</b>

**A1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Écarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Écarts d'indices hors zone euro	Autres indices
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits				1		
	% de l'encours				100.00%		
	Montant en euros				687 896 €		
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

**A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/2015	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Taux fixe (total)</b>													
<b>Taux variable simple (total)</b>													
<b>Taux complexe (total) (2)</b>													
<b>Total</b>		0.00					0.00				0.00	0.00	0.00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A1.5</b>

### A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Taux fixe (total)</b>									
<b>Taux variable simple (total)</b>									
<b>Taux complexe (total) (2)</b>									
<b>Total</b>						0.00	0.00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>A1.6</b>

### A1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Date de refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 31/12/2015	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des rebts (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital		
<b>Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)</b>																	
<b>Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)</b>																	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N</b>	<b>A1.7</b>

**A1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amort et périodicité de rembt (6)		Capital restant dû au 31/12/2015	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
						Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
				Contrat initial	Contrat renégocié	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
<b>TOTAL</b>																			

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple: Euribor 3 mois)

(5) Nominal à la date de renégociation

(6) Faire figurer 2 lettres: - Pour le profil d'amortissement indiquer: C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour les autres

-Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A1.8</b>

**A1.8 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE (2)	DETTE EN CAPITAL AU 31/12 DE L'EXERCICE	ANNUITE PAYEE AU COURS DE L'EXERCICE	DONT	
				INTERETS (3)	CAPITAL
<b>TOTAL</b>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES</b>	<b>A1.9</b>

### A1.9 - AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	MONTANT INITIAL DE LA DETTE	DEPENSES DE L'EXERCICE	DETTE RESTANTE
[...]			

#### **IV - ANNEXES**

##### **A - ELEMENTS DU BILAN**

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements



## IV - ANNEXES

### A3 - ELEMENTS DU BILAN

A3.1 - Etat des provisions

A3.2 - Etalement des provisions

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3.1 A3.2</b>

**A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS**

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 31/12/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions réglementées et amortissements dérogatoires</b>						
Amortissements dérogatoires						
Provision spéciale de réévaluation						
Autres provisions réglementées						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges .....						
Provisions pour pertes de change .....						
Autres provisions pour risques .....						
.....						
<b>Dépréciations (2)</b>						
- des immobilisations .....						
- des stocks .....						
<b>TOTAL BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
<b>Provisions pour risques et charges (2)</b>						
Provisions pour litiges .....						
Provisions pour pertes de change .....						
Autres provisions pour risques .....						
.....						
<b>Dépréciations (2)</b>						
- des comptes de tiers .....						
- des comptes financiers .....						
<b>TOTAL SEMI-BUDGETAIRES</b>						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision ou de la dépréciation.

**A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS**

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 31/12/N	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

## **IV - ANNEXES**

### **A4 - ELEMENTS DU BILAN**

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art.	Libellé	Crédits exerc. (hors RAR)	Réalizations (hors RAR)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>49 800.00</b>	<b>34 333.57</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (A)</b>	<b>49 000.00</b>	<b>33 613.57</b>
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros	49 000.00	33 613.57
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
	<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>	<b>800.00</b>	<b>720.00</b>
10	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subvention d'investissement transférée au compte de résultat</i>	800.00	720.00
020	Dépenses imprévues		

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (N-1)	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	34 333.57			34 333.57

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art.	Libellé	Crédits exerc. (hors RAR)	Réalisations (hors RAR)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>199 461.52</b>	<b>62 583.44</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>			
10222	FCTVA		
10228	Autres fonds		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b)</b>		<b>199 461.52</b>	<b>62 583.44</b>
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations	63 350.00	62 583.44
28031	FRAIS D'ETUDES	3 500.00	3 446.40
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, ...		
28138	AUTRES CONSTRUCTIONS	29 050.00	28 500.00
28153	INSTALLATIONS A CARACTERE SPECIFIQUE		
281538	AMORT AUTRES RESEAUX	30 000.00	29 923.00
28188	AUTRES	800.00	714.04
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations		
39	Provisions pour dépréciation des stocks et encours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
021	Virement de la section de fonctionnement	136 111.52	

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	62 583.44		88 620.22	41 879.78	193 083.44

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

DETAIL DES RECETTES

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	34 333.57
Ressources propres disponibles	IV	193 083.44
Solde (IV - II)	V	158 749.87

## **IV - ANNEXES**

### **A5 - ELEMENTS DU BILAN**

- A5.1.1 - Etat des ventilation des services Eau et Assainissement - Section d'Exploitation
- A5.1.2 - Etat des ventilation des services Eau et Assainissement - Section d'investissement
- A5.2.1 - Etat des ventilation des services d'Assainissement - Section d'Exploitation
- A5.2.2 - Etat des ventilation des services d'Assainissement - Section d'Investissement

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES</b> <b>SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>A5.1.1</b>

**Service....(1)**  
**(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**

**A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant (3)</b>
011	Charges à caractère général	
...	...	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
...	...	
014	Atténuations de produits	
...	...	
65	Autres charges de gestion courante	
...	...	
66	Charges financières	
...	...	
67	Charges exceptionnelles	
...	...	
68	Dotations aux prov. et aux dépréciat. (4)	
...	...	
022	Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre section</i>	
...	...	
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>	
...	...	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>D 002 (5)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>		

**A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES**

<b>RECETTES</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant (3)</b>
013	Atténuations de charges	
...	...	
70	Ventes de produits fabriqués, ...	
...	...	
7061	Redevance d'assainissement collectif	
7062	Redev. d'assainissement non collectif	
...	...	
74	Subventions d'exploitation	
...	...	
75	Autres produits de gestion courante	
...	...	
76	Produits financiers	
...	...	
77	Produits exceptionnels	
...	...	
78	Reprises sur provisions et sur dépréc. (4)	
...	...	
<b>Total des recettes réelles</b>		
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	
...	...	
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>	
...	...	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>R 002 (5)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DE RECETTES</b>		

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT</b>	<b>A5.1.2</b>

**Service....(1)**  
**(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**

**A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant (3)</b>
20	Immobilisations incorporelles (hors op.)	
...	...	
21	Immobilisations corporelles (hors op.)	
...	...	
22	Immob. reçues en affect. (hors op.)	
...	...	
23	Immobilisations en cours (hors op.)	
...	...	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par op.)	
...	...	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
...	...	
13	Subventions d'investissement	
...	...	
16	Emprunts et dettes assimilées	
...	...	
18	Compte de liaison : affectation à ...	
...	...	
26	Particip. et créances rattachées à ..	
...	...	
27	Autres immobilisations financières	
...	...	
020	Dépenses imprévues	
4581	Op. c/ de tiers n°... (1 ligne par op.)	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	
...	...	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
...	...	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>D 001 (4)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>		

**A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

<b>RECETTES</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant (3)</b>
13	Subventions d'investissement	
...	...	
16	Emprunts et dettes assimilées	
...	...	
20	Immobilisations incorporelles	
...	...	
21	Immobilisations corporelles	
...	...	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
...	...	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
...	...	
106	Réserves	
...	...	
18	Compte de liaison : affectation à ...	
...	...	
26	Particip. et créances rattachées à ...	
...	...	
27	Autres immobilisations financières	
...		
4582	Op. c/ de tiers n°... (1 ligne par op.)	
<b>Total des recettes réelles</b>		
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	
...	...	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
...	...	
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>R 001 (4)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DE RECETTES</b>		

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants, soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES</b> <b>SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF</b>	<b>A5.2.1</b>

**Service....(1)**  
**(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**

**A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant (3)</b>
011	Charges à caractère général	
...	...	
012	Charges de personnel et frais assimilés	
...	...	
014	Atténuations de produits	
...	...	
65	Autres charges de gestion courante	
...	...	
66	Charges financières	
...	...	
67	Charges exceptionnelles	
...	...	
68	Dotations aux prov. et aux dépréciat. (4)	
...	...	
022	Dépenses imprévues	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre section</i>	
...	...	
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>	
...	...	
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>D 002 (5)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>		

**A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES**

<b>RECETTES</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant (3)</b>
013	Atténuations de charges	
...	...	
70	Ventes de produits fabriqués, ...	
...	...	
7061	Redevance d'assainissement collectif	
7062	Redev. d'assainissement non collectif	
...	...	
74	Subventions d'exploitation	
...	...	
75	Autres produits de gestion courante	
...	...	
76	Produits financiers	
...	...	
77	Produits exceptionnels	
...	...	
78	Reprises sur provisions et sur dépréc. (4)	
...	...	
<b>Total des recettes réelles</b>		
042	<i>Opé. d'ordre de transfert entre sections</i>	
...	...	
043	<i>Opé. d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation</i>	
...	...	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>R 002 (5)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DE RECETTES</b>		

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF</b>	<b>A5.2.2</b>

**Service....(1)**  
**(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)**

**A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant (3)</b>
20	Immobilisations incorporelles (hors op.)	
...	...	
21	Immobilisations corporelles (hors op.)	
...	...	
22	Immob. reçues en affect. (hors op.)	
...	...	
23	Immobilisations en cours (hors op.)	
...	...	
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par op.)	
...	...	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
...	...	
13	Subventions d'investissement	
...	...	
16	Emprunts et dettes assimilées	
...	...	
18	Compte de liaison : affectation à ...	
...	...	
26	Particip. et créances rattachées à ..	
...	...	
27	Autres immobilisations financières	
...	...	
020	Dépenses imprévues	
4581	Op. c/ de tiers n°... (1 ligne par op.)	
<b>Total des dépenses réelles</b>		
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	
...	...	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
...	...	
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		
<b>D 001 (4)</b>		
<b>TOTAL GENERAL DE DEPENSES</b>		

**A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES**

<b>RECETTES</b>		
<b>Article (2)</b>	<b>Libellé (2)</b>	<b>Montant (3)</b>
13	Subventions d'investissement	
...	...	
16	Emprunts et dettes assimilées	
...	...	
20	Immobilisations incorporelles	
...	...	
21	Immobilisations corporelles	
...	...	
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	
...	...	
10	Dotations, fonds divers et réserves	
...	...	
106	Réserves	
...	...	
18	Compte de liaison : affectation à ...	
...	...	
26	Particip. et créances rattachées à ...	
...	...	
27	Autres immobilisations financières	
...		
4582	Op. c/ de tiers n°... (1 ligne par op.)	
<b>Total des recettes réelles</b>		
<hr/>		
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre sections</i>	
...	...	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
...	...	
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<hr/>		
<b>R 001 (4)</b>		
<hr/>		
<b>TOTAL GENERAL DE RECETTES</b>		

(1) Compléter soit par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants, soit par : « Service d'assainissement collectif » ou « Service d'assainissement non collectif » si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

#### IV - ANNEXES

- A6 - ELEMENTS DU BILAN
- A6 - Etat des charges transférées

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>A6</b>

**A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II+III).

#### IV - ANNEXES

##### A - ELEMENTS DU BILAN

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A7</b>

**A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération :	Intitulé de l'opération :			Date de la délibération :		
	Cumul des réalisations de l'exercice	Sur l'exercice			Op. à annuler	Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		
<b>DEPENSES (a)</b>						
[...] (2)						
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire						
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section						
Annulations sur dépenses (c) (3)						
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>						
<b>RECETTES (b)</b>						
Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)						
040 Financement par le mandataire						
041 Financement par emprunt à la charge du tiers						
Annulations sur recettes (d) (3)						
<b>Recettes nettes (b – d)</b>						

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.

#### **IV - ANNEXES**

##### **A8 - ELEMENTS DU BILAN**

A8.1 - Variation des patrimoines - Entrées (art R.2313. du CGCT)

A8.2 - Variation des patrimoines - Sorties (art R.2313. du CGCT)

A8.3 - Opérations liées aux cessions

# I - CONSTRUCTIONS, INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS DES BATIMENTS

## Critères de sélection :

Toutes les immobilisations  
Le budget : CHAUFFAGE URBAIN  
Exercice : 2015

Désignation des ensembles	Services utilisateur	Surface des terrains	Date d'acq.	Valeur d'Acquisition	Durée Amort.	Cumul des amort. Antérieurs	VNC au 1/01 de l'exercice	Amortissement de l'exercice	Amortissement total
2000RESEAUXCHAUFFAGES RESEAUX DE CHAUFFAGE 2001 A 2006	VOI1		01/01/2000	883 203.22	60	88 320.00	794 883.22	14 720.00	103 040.00
20010000CHAUFFERIE CHAUFFERIE TRAVAUX 2003 A 2006	VOI1		01/01/2003	340 204.78	20	102 060.00	238 144.78	17 010.00	119 070.00
20010000CHAUFFERIE-14 CHAUFFERIE - TX 2014	ENER		24/06/2014	34 378.00	20		34 378.00	1 718.00	1 718.00
20010000CHAUFFERIE01 CHAUFFERIE TX 2009	BAT		22/12/2009	55 016.00	20	13 750.00	41 266.00	2 750.00	16 500.00
20010000CHAUFFERIE02 CHAUFFERIE TX 2010	BAT		04/02/2010	38 104.56	20	7 620.00	30 484.56	1 905.00	9 525.00
20010000CHAUFFERIE03 CHAUFFERIE TX 2011 - CUVE A FUEL	ENER		27/06/2011	57 309.93	20	8 595.00	48 714.93	2 865.00	11 460.00
200900CHAUFFAGE01 GPV RESEAUX CHAUFFAGE	BAT		24/02/2009	109 577.32	60	9 130.00	100 447.32	1 826.00	10 956.00
201200S/STATIONBOISARD S/STATION BOISARD TRAVAUX CHAUFFAGE	ENER		24/08/2012	7 694.21	15	1 024.00	6 670.21	512.00	1 536.00
<b>TOTAL</b>				<b>1 525 488.02</b>		<b>230 499.00</b>	<b>1 294 989.02</b>	<b>43 306.00</b>	<b>273 805.00</b>

## II - INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIELS ET OUTILLAGES EN COURS D'AMORTISSEMENT

### Critères de sélection :

Toutes les immobilisations

Le budget : CHAUFFAGE URBAIN

Exercice : 2015

Désignation du bien	Année d'acq.	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur comptable nette au 1/1/N	Amortissements de l'exercice
201000SSTAUBER S/STATION GS AUBER REMPLT POMPES	2010	5 839.69	1 556.00	4 283.69	389.00
201000SSTGRINGOIRE S/ STATION GRINGOIRE REMPLT ARMOIRE CHAUFFERIE	2010	5 714.51	1 520.00	4 194.51	380.00
201000SSTMPGP S/STATION MAISON POLYVALENTE POMPES CHAUFF	2010	2 135.85	568.00	1 567.85	142.00
201100SSTHUMBERT S/ STATION GYMNASE HUMBERT ARMOIRE DE COMMANDE	2011	3 250.37	648.00	2 602.37	216.00
201100SSTMONTM S/STATION MONTMORENCY TX DE REGULATION	2011	1 356.26	270.00	1 086.26	90.00
201200CHAUFFAGE001 ANALYSEUR COMBUSTION	2012	2 142.04	1 428.00	714.04	714.04
201200SSAUBER S/STATION AUBER REMPLT REGULATION CHAUFFAGE	2012	3 501.96	466.00	3 035.96	233.00
201200SSGRINGOIRE S/ STATION LA VARENDE REMPLT VANNE ET SERVO MOTEUR	2012	1 457.65	194.00	1 263.65	97.00
201200SSLAVARENDE S/ STATION LA VARENDE REMPLT VANNES D'EXPANSION	2012	654.22	86.00	568.22	43.00
201200SSLEVAL S/ STATION LE VAL REMPLT VANNES D'EXPANSION	2012	644.39	84.00	560.39	42.00
201200SSTMONTM S/STATION MONTMORENCY CHAUFFAGE	2012	1 630.58	216.00	1 414.58	108.00
<b>TOTAL</b>		<b>28 327.52</b>	<b>7 036.00</b>	<b>21 291.52</b>	<b>2 454.04</b>

### III - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

*Critères de sélection :*

Toutes les immobilisations

Le budget : CHAUFFAGE URBAIN

Exercice : 2015

Désignation du bien		Année d'acq.	Valeur d'acquisition	Cumul des amortissements antérieurs	Valeur comptable nette au 1/1/N	Amortissements de l'exercice
201000ETUDES001	CHAUFFAGE ETUDES EXTENSION RESEAU DE CHALEUR	2010	17 222.40	11 710.27	5 512.13	3 446.40
201200RESEAUCHALEUR	RESEAU DE CHALEUR - TX DE FUITE	2012	190 000.00	25 332.00	164 668.00	12 666.00
201200TRANSPCHALEUR	TX 2012 - TRANSPORT DE CHALEUR ENERGIE PLUS	2012	4 065.21	542.00	3 523.21	271.00
201200TRANSPCHALEUR-01	TX 2013 - TRANSPORT DE CHALEUR	2013	412.92	27.00	385.92	27.00
201300RESEAUCHAUFFAGE	RESEAU DE CHAUFFAGE - TRAVAUX 2013	2013	6 202.52	413.00	5 789.52	413.00
201500SSBLAISOT	SS BLAISOT RESEAU DE CHAUFFAGE	2015	33 000.00	0.00	33 000.00	0.00
201500SSLEVAL	SS LE VAL PRODUCTION EAU CHAUDE	2015	29 754.00	0.00	29 754.00	0.00
TOTAL			280 657.05	38 024.27	242 632.78	16 823.40

# EDITION D'ETAT DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS

*Critères de sélection :*

*Toutes les immobilisations*

*Le budget : CHAUFFAGE URBAIN*

Acquisitions de l'exercice 2015

Budget : CHAUFFAGE URBAIN

	Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété
201500SSBLAISOT	SS BLAISOT RESEAU DE CHAUFFAGE			
201500SSLEVAL	SS LE VAL PRODUCTION EAU CHAUDE			
201500SSLEVAL	SS LE VAL PRODUCTION EAU CHAUDE			

## ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES AU COURS DE L'EXERCICE

---

### Critères de sélection :

Toutes les immobilisations

Le budget : CHAUFFAGE URBAIN

Acquisitions de l'exercice 2015

Budget : CHAUFFAGE URBAIN

Désignation du bien	Localisation	Références	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de cession	Montant
RESEAU DE CHAUFFAGE BLAIS	ENERGIES - CHAUFFAGE	201500SSBLAISOT	Acquisition	SITPO SA TRAVAUX PUBLICS	Acquisitions		33 000.00
PRODUCTION EAU CHAUDE	ENERGIES - CHAUFFAGE	201500SSLEVAL	Acquisition	COFELY GDF SUEZ	Acquisitions		15 645.00
VANNES S/S LE VAL	ENERGIES - CHAUFFAGE	201500SSLEVAL	Acquisition	COFELY GDF SUEZ	Acquisitions		14 109.00
TOTAL							62 754.00

# ETAT RECAPITULATIF DES ENTREES DE L'ACTIF DURANT L'EXERCICE

*Critères de sélection :*

*Toutes les immobilisations*

*Le budget : CHAUFFAGE URBAIN*

N° d'immobilisation	Date d'acq.	Désignation de l'immobilisation  Numéro inventaire	N° de mandat	Imputation comptable		Conditions d' amortissement	Valeur d' acquisition ou d'intégration
				Nature Ope.	Fct.		
TOTAL DES BIENS ENTRES DANS L'ACTIF PENDANT L'EXERCICE 2015							62 754.00
BIENS INSCRITS AU COMPTE				2138			
201500SSBLAISOT	04-08-2015	SS BLAISOT RESEAU DE CHAUFFAGE RESEAU DE CHAUFFAGE BLAISOT	15			Linéaire	33 000.00
201500SSLEVAL	30-07-2015	SS LE VAL PRODUCTION EAU CHAUDE PRODUCTION EAU CHAUDE	14			Linéaire	15 645.00
201500SSLEVAL	16-11-2015	SS LE VAL PRODUCTION EAU CHAUDE VANNES S/S LE VAL	20			Linéaire	14 109.00
TOTAL							62 754.00

# ETAT RECAPITULATIF DES SORTIES DE L'ACTIF DURANT L'EXERCICE

---

*Critères de sélection :*

*Toutes les immobilisations*

*Le budget : CHAUFFAGE URBAIN*

*La valeur nette comptable est la valeur des acquisitions - les amortissements*

Aucun Enregistrement ne correspond à la sélection

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE - ENTREES (article R.2313-3 du CGCT)</b>	

**ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

*Critères de sélection :*

*Toutes les immobilisations*

*Le budget : CHAUFFAGE URBAIN*

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE - ENTREES (article R.2313-3 du CGCT)</b>	

**ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

Modalités et date d'acquisition Numéro et désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l' amort .
<b>Acquisitions à titre onéreux</b>			
201500SSBLAISOT      SS BLAISOT RESEAU DE CHAUFFAGE      04/08/2015	33 000.00		15
201500SSLEVAL      SS LE VAL PRODUCTION EAU CHAUDE      30/07/2015	29 754.00		15
<b>TOTAL</b>	<b>62 754.00</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>62 754.00</b>		

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE - SORTIES (article R.2313-3 du CGCT)</b>	

**ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS***Critères de sélection :**Toutes les immobilisations**Le budget : CHAUFFAGE URBAIN**La valeur nette comptable est la valeur des acquisitions - les amortissements*

Aucun Enregistrement ne correspond à la sélection

#### **IV - ANNEXES**

##### **A9 - ELEMENTS DU BILAN**

A9.1 - Variation des patrimoines - Entrées (art L. 300-5 du code de l'urbanisme)

A9.2 - Variation des patrimoines - Sorties (art L. 300-5 du code de l'urbanisme)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE - ENTREES (article L.300-5 du code de l'urbanisme)</b>	

**ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS**

*Critères de sélection :*

*Toutes les immobilisations*

*Le budget : CHAUFFAGE URBAIN*

Aucun Enregistrement ne correspond à la sélection

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE - SORTIES (article L.300-5 du code de l'urbanisme)</b>	

**ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS***Critères de sélection :**Toutes les immobilisations**Le budget : CHAUFFAGE URBAIN**La valeur nette comptable est la valeur des acquisitions - les amortissements*

Aucun Enregistrement ne correspond à la sélection

# ETAT DES IMMOBILISATIONS

## Critères de sélection :

Recettes immobilisées

Tous les services

Toutes les natures

Pas de critère sur les numéros d'immobilisations

Pas de critère sur les classes d'immobilisations

Pas de critère sur les familles d'immobilisations

Pas de critère sur les lieux affectation d'immobilisations

Cessions partielles déduites de la valeur d'acquisition.

Valeur des cessions selon le prix de cession +/- valeur.

**Exercice : 2015 Budget : CHAUFFAGE URBAIN**

Numéro inventaire	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice	Amortissements antérieurs	V.C.N. au 01/01/2015	V.C.N. au 31/12/2015
201100SUBVCHAUFF	SUBV RESEAU CHALEUR ET CHAUFFERIE BOIS	Subventions	7 200.00	15-04-2011	10	720.00	2 160.00	5 040.00	4 320.00
Total			7 200.00			720.00	2 160.00	5 040.00	4 320.00
TOTAL GENERAL			7 200.00			720.00	2 160.00	5 040.00	4 320.00

#### **IV - ANNEXES**

##### **A - ELEMENTS DU BILAN**

A10 - Etat des travaux en régie

A11 - Etat des travaux en régie - RATIO

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES TRAVAUX EN REGIE (1)</b>	<b>A10</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Dépenses Mandats émis	Recettes Titres émis
011	<i>Charges à caractère général</i>		
012	<i>Charges de personnel et frais assimilés</i>		
72	<i>Travaux en régie</i>		
<b>TOTAL GENERAL</b>			I

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	
21	<i>Immobilisations corporelles</i>	
23	<i>Immobilisations en cours</i>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		

(1) Les immobilisations créées par les services techniques de la collectivité sont enregistrées au coût de leur production. Ce dernier correspond au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes de production (matériel et outillage acquis ou loués, frais de personnel, ...) à l'exclusion des frais financiers et des frais d'administration générale.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le SDIS.

(3) Les montants à renseigner correspondent aux mandats émis imputés au chapitre 040.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES TRAVAUX EN REGIE</b>	<b>A11</b>

**RATIO**

	Montant
Recettes 72 (I)	
Recettes réelles de fonctionnement	
Recettes 72 / Recettes réelles de fonctionnement	%

#### **IV - ANNEXES**

##### **B1 - ENGAGEMENTS HORS BILAN**

B1.1- B1.2 - Etat des emprunts garantis par la commune

B1.3 - Etat des subventions versées dans le cadre du vote du budget

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé

B1.5 - Etat des autres engagements donnés

B1.6 - Etat des engagements reçus

B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
(...)														-				
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
(...)														-				
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
(...)														-				
<b>TOTAL GENERAL</b>														-				

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 3231-4 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C
Provisions pour garanties d'emprunts	D
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>II</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I/II</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

Article (1)	Subventions ... (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.  
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.  
 (3) Objet pour lequel est versé la subvention.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.4</b>

**B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	
	Mobilier : ... Immobilier : ...										
	Mobilier : ... Immobilier : ...										
	Mobilier : ... Immobilier : ...										

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+2, N+4) + restant cumul.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B1.6</b>

**B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>8017 Subventions à verser en annuités.....</b>							
...							
<b>8018 Autres engagements donnés.....</b>							
Au profit d'organismes publics.....							
...							
Au profit d'organismes privés.....							
...							
<b>TOTAL.....</b>							

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	<b>8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)</b>						
	<b>8028 Autres engagements reçus.....</b>						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises.....						
	Engagements reçus des entreprises.....						
	<b>TOTAL.....</b>						

#### IV - ANNEXES

##### **B2 - ENGAGEMENTS HORS BILAN**

B2.1 - Etat des autorisations de programme, crédits de paiement

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts 2015	Crédits réalisés en 2015	Reste à financer (>2015)
------------------------	---	------------------------------	-----------------	--------------------------------------	--	--------------------------------	--------------------------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.2</b>

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé de l'AE	Pour mémoire AE votée et ajustement	Révision de l'exercice	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement ouverts 2015	Crédits réalisés en 2015	Reste à financer (>2015)
------------------------	---	------------------------------	-----------------	--------------------------------------	--	--------------------------------	--------------------------------

**IV - ANNEXES**

**C - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**

C1 - Etat du personnel

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur général des services Directeur général adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>							
[...]							
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>							
[...]							
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>							
[...]							
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>							
[...]							
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>							
[...]							
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>							
[...]							
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>							
[...]							
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>							
[...]							
<b>FILIERE POLICE (j)</b>							
[...]							
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>							
[...]							
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>C1.1</b>

**C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						
[...]						
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>						
[...]						
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.  
 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.  
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels  
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.  
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 31/12/N (Année N)</b>	<b>C1.2</b>

**C1.2 – ETAT DU PERSONNEL NON TITULAIRE AU 31/12/N**

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	
			Indice	Euros
<b>TOTAL GENERAL</b>				

(1) **CATEGORIES** : A, B et C

(2) **SECTEUR**

- ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
- FIN : Financier
- TECH : Technique et informatique (dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
- URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
- ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)
- COM : Communication
- S : Social (dont aide sociale)
- MS : Médico-social
- MT : Médico-technique
- SP : Sportif
- CULT : Culturel (dont enseignement)
- ANIM : Animation
- RS : Restauration scolaire
- ENT : Entretien
- CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) **REMUNERATION** : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE</b>	<b>C1.3</b>

**C1.3 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE  
L'ETABLISSEMENT  
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)**

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
<b>TOTAL GENERAL</b>			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

#### **IV - ANNEXES**

##### **C - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 – LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN  
ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à ..... (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Autres. ...				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement de rattachement

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

#### **IV - ANNEXES**

##### **C - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	
<b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>C3</b>

**C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE (1)**

Catégorie de l'établissement	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
Régie à seule autonomie financière						

(1) Seulement valable pour les régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale

#### **IV - ANNEXES**

##### **C - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION**

C4 - Présentation agregée du budget principal du SPIC et des budgets annexes

<b>IV - ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>C3.5</b>

**1 - Budget principal : BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>795 982.64</b>	<b>-3 153 614.77</b>	<b>-2 357 632.13</b>
DEPENSES	15 983 878.90	11 231 120.94	4 486 933.00	15 718 053.94
RECETTES	15 983 878.90	12 027 103.58	1 333 318.23	13 360 421.81
<b>EXPLOITATION</b>		<b>3 378 110.42</b>		<b>3 378 110.42</b>
DEPENSES	35 750 646.86	32 777 390.68		32 777 390.68
RECETTES	35 750 646.86	36 155 501.10		36 155 501.10

**2 - Budget annexe : SALLES DES FETES**

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES				
RECETTES				
<b>EXPLOITATION</b>				
DEPENSES				
RECETTES				

**2 - Budget annexe : OPERATIONS ECONOMIQUES**

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>-300 101.47</b>	<b>40 495.00</b>	<b>-259 606.47</b>
DEPENSES	2 336 006.15	1 830 229.27	181 505.00	2 011 734.27
RECETTES	2 336 006.15	1 530 127.80	222 000.00	1 752 127.80
<b>EXPLOITATION</b>		<b>266 851.48</b>		<b>266 851.48</b>
DEPENSES	2 359 206.15	1 953 811.27		1 953 811.27
RECETTES	2 359 206.15	2 220 662.75		2 220 662.75

**2 - Budget annexe : EAU**

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>431 924.39</b>	<b>-663 797.93</b>	<b>-231 873.54</b>
DEPENSES	1 338 394.97	460 544.64	663 797.93	1 124 342.57
RECETTES	1 338 394.97	892 469.03		892 469.03
<b>EXPLOITATION</b>		<b>539 666.97</b>		<b>539 666.97</b>
DEPENSES	2 815 008.23	2 242 105.60		2 242 105.60
RECETTES	2 815 008.23	2 781 772.57		2 781 772.57

<b>IV - ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL DU SPIC ET DES BUDGETS ANNEXES</b>	<b>Tota</b>

**2 - Budget annexe : CHAUFFAGE URBAIN**

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>95 995.87</b>	<b>-45 808.00</b>	<b>50 187.87</b>
DEPENSES	329 961.52	97 087.57	45 808.00	142 895.57
RECETTES	329 961.52	193 083.44		193 083.44
<b>EXPLOITATION</b>		<b>259 339.35</b>		<b>259 339.35</b>
DEPENSES	351 911.52	119 613.58		119 613.58
RECETTES	351 911.52	378 952.93		378 952.93

**2 - Budget annexe : VENTE D'ENERGIE**

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>42 096.73</b>	<b>-40 327.44</b>	<b>1 769.29</b>
DEPENSES	55 571.99	11 103.26	40 327.44	51 430.70
RECETTES	55 571.99	53 199.99		53 199.99
<b>EXPLOITATION</b>		<b>150.90</b>		<b>150.90</b>
DEPENSES	22 697.12	18 745.26		18 745.26
RECETTES	22 697.12	18 896.16		18 896.16

**3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

SECTION	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Total
<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>1 065 898.16</b>	<b>-3 863 053.14</b>	<b>-2 797 154.98</b>
DEPENSES	20 043 813.53	13 630 085.68	5 418 371.37	19 048 457.05
RECETTES	20 043 813.53	14 695 983.84	1 555 318.23	16 251 302.07
<b>EXPLOITATION</b>		<b>4 444 119.12</b>		<b>4 444 119.12</b>
DEPENSES	41 299 469.88	37 111 666.39		37 111 666.39
RECETTES	41 299 469.88	41 555 785.51		41 555 785.51
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>	<b>61 343 283.41</b>	<b>50 741 752.07</b>	<b>5 418 371.37</b>	<b>56 160 123.44</b>
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	<b>61 343 283.41</b>	<b>56 251 769.35</b>	<b>1 555 318.23</b>	<b>57 807 087.58</b>

**IV - ANNEXES**

**D - ARRETE ET SIGNATURES**  
D2 - Arrêté et signatures

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D1 D2</b>

**D2 – ARRETE – SIGNATURES**

Date de convocation : ...../...../.....	Nombre de membres en exercice.....35.....
	Nombre de membres présents.....
	Nombre de suffrages exprimés.....
Présenté par le ... <b>MAIRE</b> ..... (1),	VOTES : Pour.....
	Contre.....
	Abstentions.....
A <b>HEROUILLE ST CLAIR</b> ... le .....	
Délibéré par <b>LE CONSEIL MUNICIPAL</b> ..... (2), réuni en session ... <b>ORDINAIRE</b> ...	
A <b>HEROUILLE ST CLAIR</b> le .....	Les membres du <b>CONSEIL MUNICIPAL</b> (2),
- R.THOMAS  - L. MATA  - S. LEPOITTEVIN  - S. NOUSSITHE KOUETA  - C. LORY  - M. HABIB  - C. GARNIER  - Ph LAFORGE  - C. BOISSET	- JP LATHIERE  - CI. RIGOT  - JF ALY  - S. CHANTHAPANYA  - B. MOKHTAR  - N. SIMON  - A. BLEUX  - P. MAROLE  - L. DUVIEU

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D1 D2</b>

**D2 – ARRETE – SIGNATURES**

- G. THOUMINE

- G. RIBALTA

- K. BACHELEY

- O. AYDIN

- EL H. OUARRAOU

- S. REGAÑA

- L. CHATEL

- Th. LEGOUIX

- D. KY

- C. OCCANSEY

- N. MASDAN

-V. LOUVET

- G. DUFOUR

- J. LE TENSORER

- N. AIT TAYEB

- L. TOUROULT

- B. KAHO

Certifié exécutoire par **LE MAIRE** ... (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... , et de la publication le ...../...../.....

A **HEROUILLE SAINT CLAIR** le ...../...../.....